

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 avril 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	4	1	2

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, SIMON Isabel donne pouvoir à PERDUCAT Daniel, TERRIER Gilles donne pouvoir à BODIN Pascal

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

BIDAUD Jean-Michel

Absents :

CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard,

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

DELIBERATIONS

Délibération n° 41- 2018 : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Adoption de la charte 2018-2033

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin a procédé à la révision de sa charte.

Le PNR de Millevaches en Limousin a été classé par décret du Premier Ministre du 18 mai 2004 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 18 mai 2014. Ce classement a été prolongé de deux ans soit jusqu'au 18 mai 2016.

Pour renouveler son classement, le PNR doit procéder, sous la responsabilité de la Région, à la révision de sa charte.

Ainsi, en mars 2011, la Région Limousin a lancé par délibération la procédure de révision de la charte du Parc. Cette démarche ponctuée de rendez-vous règlementaires s'est traduite par :

- Une étude d'opportunité d'extension du périmètre du Parc, afin de répondre de manière objective aux sollicitations de communes et EPCI souhaitant intégrer le périmètre du Parc. 16 communes nouvelles ont été proposées pour faire partie du futur périmètre du Parc, sur une quarantaine potentielle.

- L'élaboration du projet de charte 2018-2033. Issu d'un large travail de concertation avec les acteurs locaux et de multiples allers-retours avec les services de l'Etat, le projet de charte se concentre sur les fondements des missions PNR, tout en tenant compte des enjeux spécifiques du territoire.
- L'évaluation environnementale de la charte, qui consiste à mesurer l'impact de celle-ci sur l'environnement et de prévoir des mesures spécifiques d'évitement ou d'atténuation d'effets potentiellement négatifs. Globalement, les effets du projet de charte du PNR de Millevaches en Limousin sont positifs pour l'environnement.
- La mise en enquête publique de la charte. En septembre 2017 et pendant un mois, la charte a été soumise à enquête publique afin de recueillir les avis et propositions des habitants du territoire et des structures concernées. Les conclusions de la commission d'enquête sont favorables assignées de recommandations à étoffer les mesures en lien avec le tourisme ainsi que de prévoir des dispositions en matière de prévention contre les risques d'incendies de forêt.

La charte a été modifiée pour tenir compte de ces remarques et a été validée par le comité syndical du PNR du 19 janvier 2018.

Le projet de charte révisée est maintenant adressé à l'ensemble des Communes, des Communautés de communes et des Conseils Départementaux concernés par le périmètre du projet de charte. Chaque collectivité doit délibérer individuellement sur le projet (article R333-7.1 du Code de l'environnement). L'approbation de la charte vaut adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR et respect des engagements inscrits dans la charte. Par contre, cette adhésion au syndicat mixte n'emporte pas de transfert de compétence, car ce dernier est doté de missions de droit qui lui sont dévolues par la loi (Code de l'environnement). Le résultat des délibérations favorables et sans réserve des communes déterminera le périmètre définitif du Parc.

La charte sera ensuite soumise à l'approbation du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, chargé de présenter la demande de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire (décision prononcée par décret du Premier Ministre après avis des différents Ministères concernés).

Le Président rappelle les documents constitutifs du projet de charte laissés à la disposition des membres du Conseil Communautaire, et sur lesquels celui-ci doit délibérer :

- Le rapport de charte 2018-2033 du PNR de Millevaches en Limousin, et ses annexes (notamment la liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, le projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, applicables lorsque le renouvellement du Parc sera prononcé par décret, le rapport environnemental, l'organigramme de l'équipe du PNR, le plan de financement prévisionnel triennal 2018-2020, adossé à un programme d'actions déclinant de manière opérationnelle les mesures de la charte)

Le projet traduit dans la charte se décline en 3 axes stratégiques :

- Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale (biodiversité, paysage, urbanisme, préservation et gestion de l'eau, patrimoine culturel) – 18 mesures
 - Millevaches, territoire en transition (agriculture et sylviculture durable, circuits courts, écotourisme, économie sociale et solidaire, énergie climat) – 13 mesures
 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur (éducation au territoire, savoir-faire, culture, coopération) – 7 mesures.
- Le plan de Parc représentant le périmètre d'étude sur lequel sont délimitées les différentes zones où s'appliquent certaines orientations et mesures définies dans le rapport de charte.

Le Président précise que deux documents complémentaires, également à la disposition des membres du Conseil Communautaire, présentent de manière synthétique les objectifs et mesures de la charte pour les 15 prochaines années, sur la base du bilan de la charte précédente.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sans réserve la charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, et ses annexes, notamment le projet de statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, applicables lorsque le renouvellement du Parc sera prononcé par décret, l'organigramme de l'équipe du PNR, le plan de financement prévisionnel triennal 2018-2020, ainsi que le plan de Parc.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 20 avril 2018

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Acte rendu exécutoire le :

Publié le : **04 MAI 2018**

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

